

## Partie VII

### RÉPERCUSSIONS FINANCIÈRES DES RECOMMANDATIONS

#### A. Tarifs d'électricité prévus sans l'aide financière supplémentaire du gouvernement fédéral

Un certain nombre de modifications d'ordre administratif et financier ont été recommandées dans les pages qui précèdent. L'annexe D ci-après précise les coûts reliés à la proposition de la *Yukon Electrical Company Limited* visant la prise en charge des actifs et des activités de la CENC, et à la contre-proposition de la CENC visant la prise en charge des actifs et des activités de la *Yukon Electrical*. L'annexe E présente certaines prévisions concernant l'influence sur les tarifs d'électricité du statut quo ou encore de certains changements administratifs. Voyons maintenant les tarifs prévus selon ces diverses options pour le Yukon d'abord, puis, pour les T.N.-O.

##### 1. Au Yukon

Ces prévisions du prix de vente de l'électricité au Yukon figuraient dans les témoignages soumis au sous-comité ou émanent du sous-comité lui-même.

	1983	1984	1985	1986	1987
	(Prix de vente moyen en ¢ par kWh)				
Prévision de la <i>Yukon Electrical</i> .....	8.27	8.98	9.10	9.71	11.00
Prévisions de la CENC en retenant					
—les hypothèses de la <i>Yukon Electrical</i> .....	7.34	8.12	7.93	8.61	9.89
—les hypothèses de la CENC .....	10.82	10.53	9.77	10.49	11.30